

Abrams, Matthew J., *The Canada-United States Interparliamentary Group*, Ottawa/Toronto, Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade/Canadian Institute of International Affairs, 1973, vi + 148 p.

André P. Donneur

Volume 7, numéro 2, 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700671ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700671ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Donneur, A. P. (1976). Compte rendu de [Abrams, Matthew J., *The Canada-United States Interparliamentary Group*, Ottawa/Toronto, Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade/Canadian Institute of International Affairs, 1973, vi + 148 p.] *Études internationales*, 7 (2), 289–291. <https://doi.org/10.7202/700671ar>

## LIVRES

### 1. COMPTES RENDUS

ABRAMS, Matthew J., *The Canada-United States Interparliamentary Group*, Ottawa/Toronto, Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade/Canadian Institute of International Affairs, 1973, vi + 148p.

L'auteur examine l'activité de ce groupe interparlementaire de 1959 à 1969, soit durant les dix premières années de son existence. Ce livre est basé sur cent cinquante entrevues avec des parlementaires, des fonctionnaires et des membres du secrétariat des députés.

Le groupe interparlementaire canado-américain est composé de vingt-quatre députés américains : douze formellement nommés par le président de la Chambre des représentants, et douze nommés tout aussi formellement par le président du Sénat, c'est-à-dire le vice-président des États-Unis, et de vingt-quatre parlementaires canadiens : dix-huit formellement nommés par le président de la Chambre des communes et six par le président du Sénat. En réalité, ce sont les leaders des partis qui désignent les délégués. Formé en 1959 pour remplir un vide - l'absence de contacts entre les organes parlementaires des deux pays -, le groupe s'est réuni douze fois de 1959 à 1969. Il est divisé en deux commissions, l'une traitant des questions de politiques militaire et étrangère, en général, et l'autre s'occupant des affaires économiques et commerciales, en particulier.

C'est à cause d'une détérioration des relations entre le Canada et les États-Unis que les députés américains acceptèrent précisément en 1959 la création de ce groupe interparlementaire désiré depuis la Seconde Guerre mondiale par les parlementaires canadiens. Parmi les sujets de mécontentement, l'auteur, citant B. S. Keirstead, mentionne

de 1951 à 1954 la réticence du Canada à s'engager à fond dans la guerre de Corée, la présence de bases et de soldats américains sur le sol canadien, l'impatience du Canada au sujet de la lenteur des négociations sur la Voie maritime du Saint-Laurent, la question des droits de pêche sur la côte est, les hauts tarifs douaniers des États-Unis, les procédures vexatoires des douanes américaines, l'opposition canadienne au maccarthisme et à certains aspects de la politique des États-Unis en Chine et en Corée et les attaques des États-Unis contre Lester B. Pearson alors qu'il était président de l'Assemblée générale des Nations unies et lors de l'Affaire Gouzenko. Après une accalmie, en 1957 les désaccords sur les problèmes anciens réapparaissent et de nouveaux incidents éclatent : le débat sur le pipeline transcanadien, les divergences conséquentes à la crise de Suez, la question de l'aménagement de la Columbia et de l'éventuel détournement de l'écoulement des eaux du Lac Michigan et surtout l'Affaire Herbert Norman, cet ambassadeur canadien qui se suicidait au Caire après avoir été attaqué par le sous-comité maccarthiste du Sénat américain sur la sécurité intérieure.

Les réunions du groupe, selon une tradition établie dès la première rencontre à Washington en janvier 1959, ont un caractère informel et informatif. Le groupe ne peut pas faire de recommandations aux organes parlementaires respectifs. Durant la crise des relations entre les États-Unis et le Canada sur la question des têtes nucléaires en 1962-1963, le groupe ne s'est pas réuni et n'a jamais discuté de ce problème aigu. En fait, comme le souligne l'auteur, les questions les plus importantes n'ont été discutées que superficiellement ou même pas du tout. Il était prévu que le groupe se réunirait au moins deux fois par année, ce qu'il n'a pas réussi à faire à cause de la difficulté à trouver un moment libre pour

réunir les vingt-quatre parlementaires pour discuter « d'affaires aussi peu essentielles » (p. 24). L'auteur explique le manque d'initiative du Comité à se réunir rapidement sur un problème brûlant par l'absence d'un comité permanent ou d'un secrétariat. On pourrait, au contraire, en renversant les termes de l'explication, prétendre que c'est le manque d'intérêt des membres du groupe interparlementaire qui fait que celui-ci n'a pas un Comité de liaison capable de prendre des initiatives et préfère se confiner dans des réunions routinières reléguées au dernier rang des priorités des députés. Les réunions durent de quatre à cinq jours ; la plus grande partie du temps est consacrée à des dîners, réceptions et excursions, si bien que « peu de temps est laissé au travail en comités » et le rapport de la réunion est trop hâtivement rédigé. De plus, les députés américains n'ont pas le temps de rester durant toute la réunion, surtout quand le groupe se réunit à Washington.

Durant la période étudiée par l'auteur, la délégation américaine était mieux préparée que la canadienne : elle connaissait mieux les problèmes internationaux sur lesquels les représentants et sénateurs américains reçoivent quantité d'informations. De plus, si les membres américains du groupe changent peu, par contre du côté canadien, il y a un renouvellement constant, ce qui ne facilite pas une connaissance approfondie des questions. L'ouverture à Ottawa en octobre 1968 du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce international, dirigé par M. Peter Dobell, a amélioré la « performance » de la délégation canadienne lors de la treizième réunion du groupe en mars 1970.

Après ces quelques considérations, somme toute peu enthousiastes, sur l'activité de ce groupe interparlementaire, on peut s'interroger sérieusement sur son impact sur le déroulement des relations canado-américaines. L'auteur explique le manque d'influence du groupe sur toutes les questions importantes qui ont été débattues de 1959 à 1969

par le fait que très peu d'entre elles obligeaient à légiférer. Aussi bien la crise des têtes nucléaires de 1962 que l'affaire de la Banque Mercantile en 1966 ou la question de la taxation des annonces publiées dans *Reader's Digest* et *Time*, déjà discutées dans les années soixante, n'ont été traitées que par les gouvernements. Il est évident que les divers organismes conjoints mis sur pied par les États-Unis et le Canada et qui traitent de problèmes concrets – Voie maritime du Saint-Laurent, Commission internationale des frontières, Commission internationale conjointe sur les eaux frontalières, Office permanent conjoint de la défense, Comité gouvernemental conjoint sur le commerce et les affaires économiques – ont une influence précise et concrète immensément supérieure à un organisme parlementaire sans objectif défini comme ce groupe interparlementaire. Il en va de même des contacts informels, mais concrets, entre hauts fonctionnaires des deux pays.

La seule utilité de ce groupe est celle d'être une source d'information pour les députés canadiens et les a aidés à légiférer sur des questions mineures. Des représentants et sénateurs américains ont pu aussi, grâce à ces contacts, tenir compte, lors de la discussion de projets de lois, des intérêts du Canada. Mais il est évident que les députés canadiens subissent bien plus l'influence de leurs collègues américains beaucoup mieux informés sur les affaires internationales. On peut se demander si l'influence déjà si forte des États-Unis sur les décisions prises en ce pays a besoin de ce canal supplémentaire pour se diffuser. Comme le souligne l'auteur, le groupe interparlementaire « a un effet intégrateur sur les relations canado-américaines » (p. 121). À l'heure de la « troisième option », cette politique canadienne, publiquement proclamée à l'automne 1972, qui veut précisément prendre le contre-pied de l'intégration et cherche à rendre progressivement le Canada indépendant des États-Unis, les retombées, si minimes soient-elles, des relations nouées au sein de ce groupe interparlementaire,

vont à l'encontre de cette politique. C'est notre propre conclusion que nous tirons de cet ouvrage qui, quant à lui, reste fort descriptif.

André P. DONNEUR

*Science politique,*  
*Université du Québec à Montréal*

ANGELL, Alan, *Politics and the Labour Movement in Chile*, Oxford University Press, London, 1972, 290p.

Ce livre sur les syndicats ouvriers du Chili fut terminé à peu près à la même époque où Allende accédait démocratiquement au pouvoir. C'est pourquoi l'auteur, Alan Angell, qui est professeur de sociologie politique, écrit que la situation des syndicats par rapport aux partis politiques du Chili peut expliquer en partie pourquoi les Chiliens ont choisi la révolution à travers le processus électoral. À la suite du renversement d'Allende par le coup militaire de Pinochet, on pourrait ajouter qu'il rend en partie intelligible ce renversement.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première souligne les traditions historiques, l'ampleur, les structures et le rôle dans le système des relations industrielles des syndicats chiliens ; la seconde examine l'action des socialistes, des communistes, des radicaux et des chrétiens démocrates au sein des syndicats et des fédérations syndicales. Selon Angell, la politique chilienne a été marquée par la compétition intense de partis politiques forts : un parti communiste très discipliné, un parti socialiste révolutionnaire, un parti radical réformiste de la classe moyenne et un puissant parti chrétien-démocrate se sont affrontés pour obtenir l'allégeance des travailleurs et de l'électorat chiliens. Le syndicalisme chilien se distingue de celui des autres pays par la multiplicité des syndicats et conséquemment par la

faiblesse d'unités syndicales trop petites pour la plupart ; c'est pourquoi, ils furent forcés de s'appuyer très fortement sur des partis politiques. Cependant, même si les partis politiques ont utilisé les syndicats dans leur lutte pour le pouvoir, cela ne signifie pas que les syndicats furent simplement leur instrument docile.

L'auteur prend ses données pour une part dans les publications des syndicats et des partis politiques chiliens, mais ces publications sont rares et dispersées ; c'est pourquoi, il a basé la plus grande partie de son ouvrage sur des interviews et des conversations qu'il a eues avec des syndicalistes et des politiciens. Angell est conscient que cette situation peut entraîner des lacunes dans son interprétation, mais cela ne diminue en rien l'utilité de son ouvrage pour comprendre la situation politique chilienne et l'histoire du syndicalisme dans ce pays.

En terminant, soulignons que ce livre contient en appendice une étude du syndicalisme rural et une autre des influences sur le mouvement des travailleurs chiliens.

Paul GAGNÉ

*Département de philosophie,*  
*Université du Québec à Trois-Rivières*

BLARDONE, Gilbert, *Progrès économique dans le Tiers-Monde : l'environnement socio-politique du développement*, Paris, Librairie sociale et économique, 1972, 233p.

Ce livre sur le sous-développement et le développement dans le Tiers-Monde, s'ouvre sur une « Introduction » où l'auteur fait le point sur « ces pays que l'on dit sous-développés » et tente de dégager la signification du « progrès économique ». Blardone, un économiste par profession, rappelle également les grandes lignes de l'environnement socio-politique dans lequel s'insère le déve-